

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR AU NOTAIRE

Concernant le défunt :

- Un extrait d'acte de décès
- L'original du livret de famille de la personne décédée (si plusieurs livrets, les fournir tous)
- La copie du contrat de mariage de la personne décédée, ou de sa convention de PACS
- La copie de son jugement de divorce ou de la convention de divorce par consentement mutuel
- L'original de son testament
- La copie de la donation entre époux

Concernant le conjoint survivant et chaque héritier :

- La copie de leur carte d'identité, passeport ou carte de séjour
- Le questionnaire d'état civil complété
- La copie de leur contrat de mariage ou de leur convention de PACS
- La copie de leur jugement de divorce ou de leur convention de divorce
- Un relevé d'identité bancaire du conjoint (en l'absence de conjoint : un RIB pour chacun des héritiers)

Concernant le patrimoine du défunt et de son conjoint :

Les biens immobiliers

- le détails des immeubles possédés (maison, appartement, terrain, terres agricoles,...)
- le(s) titre(s) de propriété (acte de vente, de succession, de partage,...)

Pièces complémentaires

Si un bien est en copropriété : ➤ Le nom et l'adresse du syndic de la copropriété

Si un bien est loué : ➤ la copie du bail, le montant du dernier loyer et le nom et l'adresse de l'agence chargée de la gestion locative

Les comptes bancaires

- Les noms et adresses des banques ou établissements financiers : comptes du défunt et de son conjoint (en cas de régime de communauté), comptes-titres, comptes épargne...
- Les références du Plan d'Épargne Entreprise

L'assurance-vie

- la copie des contrats du défunt et de son conjoint
- les coordonnées des compagnies d'assurance

Les véhicules automobiles (voitures, tracteurs, remorques...)

- La carte grise
- La valeur (argus ou estimation d'un garagiste)

Les caisses de retraite

- Leurs coordonnées

L'employeur

- Les coordonnées de l'employeur
- Le dernier bulletin de salaire
- L'état du compte d'intéressement

Les parts de société dont le défunt (ou son conjoint) était associé

- Les derniers statuts à jour
- Les coordonnées de l'expert-comptable pour déterminer la valeur des parts

Le fonds de commerce ou artisanal ou libéral

- Le titre d'acquisition
- Les coordonnées de l'expert-comptable pour déterminer la valeur du fonds

Les autres biens

- Les reconnaissances de dettes et créances notamment sur les héritiers (prêts familiaux)
- Les justificatifs de tout autre bien dont le défunt était propriétaire en totalité ou en partie : succession d'un parent, donation,...

Concernant les dettes du défunt et de son conjoint

Diverses taxes

- La copie du dernier avis d'imposition sur le revenu
- La copie de la dernière déclaration IFI (Impôt sur le Fortune Immobilière)
- La copie des taxes foncières des biens

Aides sociales récupérables (Conseil Départemental, MSA, CARSAT...)

- Justificatifs

Tous emprunts ou reconnaissances de dettes

- Les références de l'organisme prêteur

Autres dettes

- Factures non payées

Divers

- Donations antérieures effectuées par la personne décédée (date, montant, bénéficiaire)

Prévoir le versement d'une provision de 200,00 euros à l'ordre de l'Office notarial à l'effet de couvrir les frais des premières pièces demandées. Cette provision peut être prélevée sur les comptes personnels de la personne décédée.